

Rapport F. Goulard

Synthèse

R. BRAND

Le PRES de Toulouse

Pour infos :

Au classement national des universités pour leur investissement dans la recherche

- Le PRES de Toulouse est au 3e rang, après 2 PRES parisiens.

Pour le volume de Crédits ANR

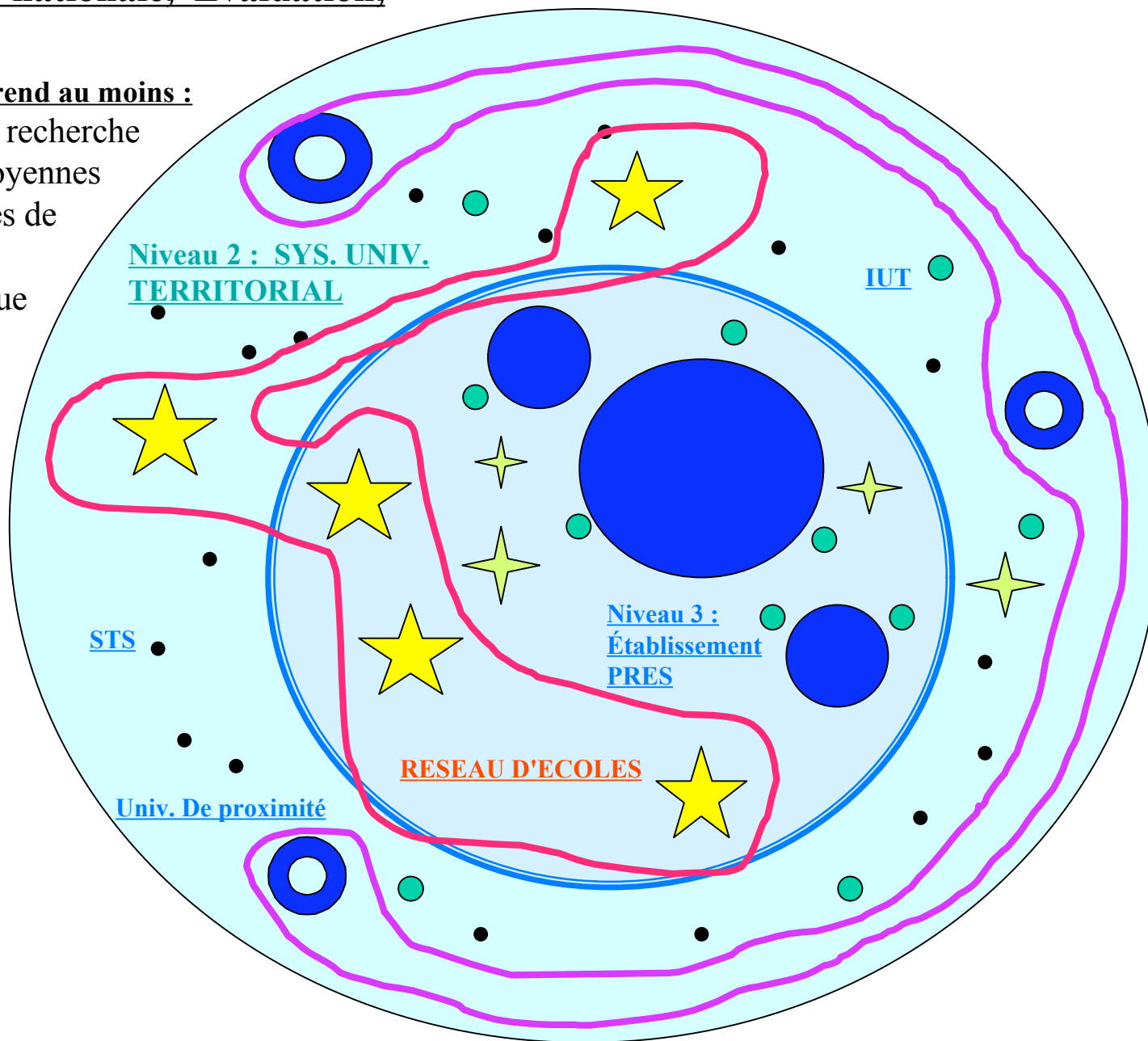
- Nous sommes les 1er avec 12 535 000 € devant le PRES de Lyon à 12 059 000 €.

Niveau 1 : Stratégie nationale, Évaluation, Contractualisation

Niveau 2 : le STU comprend au moins :

- 1 univ. intensive de recherche
 - 1 à 2 universités moyennes
 - Quelques universités de proximité
 - Des prépas de chaque spécialité
 - Diverses écoles
- ~100 STS
~10 IUT

- STS
- IUT
- ★ École
- ★ Prépas
- Universités



Environ 10 STU en France

Le Président

Renouvelable, élu et démi par le CA,
Recommandation : Personnalité ayant fait la preuve
d'un grand talent de manager, sans exigence de
nationalité ni d'appartenance au corps des enseignants
chercheurs

Le Directoire

Le Vice-Président de la Recherche
Le Vice-Président de la Formation
Les Doyens des facultés

Nommés par le Président, Validés par le CA, par les Ens-Cherch. pour les Doyens

Le Directeur Administratif

son équipe : *Finances*
GRH

Conseil d'Administration

Organe délibératif
Orientations, budget,
recrutement, politique
formation/Recherche
20 membres maximum,
dont 1/2 personnalités extérieures

Conseil Académique

Organe consultatif
Fonctionnement
Vie de l'Université
Pourrait avoir dans certains
domaines un pouvoir de codécision

Le modèle classique
de gouvernance

Services et composantes de l'Université

Autonomie de gestion des ressources humaines

Les BIATOSS seraient gérés par chaque établissement.

Instauration d'une fongibilité complète au sein des emplois afin que les responsables puissent librement choisir, à enveloppe budgétaire constante, les types d'emplois dont ils souhaitent disposer.

Les enseignants chercheurs : recrutement, rémunération, carrière.

Le recrutement pourrait s'effectuer tout au long de l'année dès que des crédits sont disponibles, avec recours systématique à des experts extérieurs pour les classements. Les membres de la commission de recrutement sont nommés par le Président en concertation avec le service recruteur.

Si les commissions de spécialistes devaient être conservées, le président disposera du pouvoir d'inverser l'ordre des propositions et d'un droit de veto.

Rémunération différenciée en fonction de la qualité de service.

Avancement au choix pour les meilleurs sur la masse indiciaire de l'établissement.

Les primes seraient prises pour partie sur la masse indiciaire, pour le reste sur les ressources propres telles que le préciput sur contrats de recherche.

Autonomie de gestion du Budget

Budget globalisé y compris pour la recherche.

Le développement des financements sur projets permettraient de bénéficier de préciputs (prélèvement sur contrat affecté au budget global) actuellement de 5% qui devraient augmenter à 15 %.

Autonomie de gestion du patrimoine Immobilier

L'État peine à restructurer les bâtiments. Il souhaiterait en donner la responsabilité aux établissements qui pourraient aliéner les non aptes en conservant le retour financier, ou recourir au partenariat public-privé.

Autonomie pédagogique

Création/suppression de filières attractives pour l'établissement.

L'État fixe les différents niveaux de formation (cahier des charges national) ; l'AERES fixe les cadres de référence dans le respect des standards européens et internationaux ; et les établissements, après validation de l'attractivité, du taux de réussite, du taux d'insertion, .. auront une grande autonomie pour créer ou supprimer leurs filières, le contenu de leurs formations, tout en contrôlant en permanence l'adéquation entre le besoins et l'offre

Les Conditions d'accès

En Licence : Non contingentées, mais orientées

Le dispositif : Informations dans les lycées à l'automne ; Dossier unique en février ; Examen du conseil d'orientation, suggestion de modifications ; les établissements trient les demandes ; Réponse en juin (admis, liste d'attente ou refusé). Possibilité de 3 itérations.

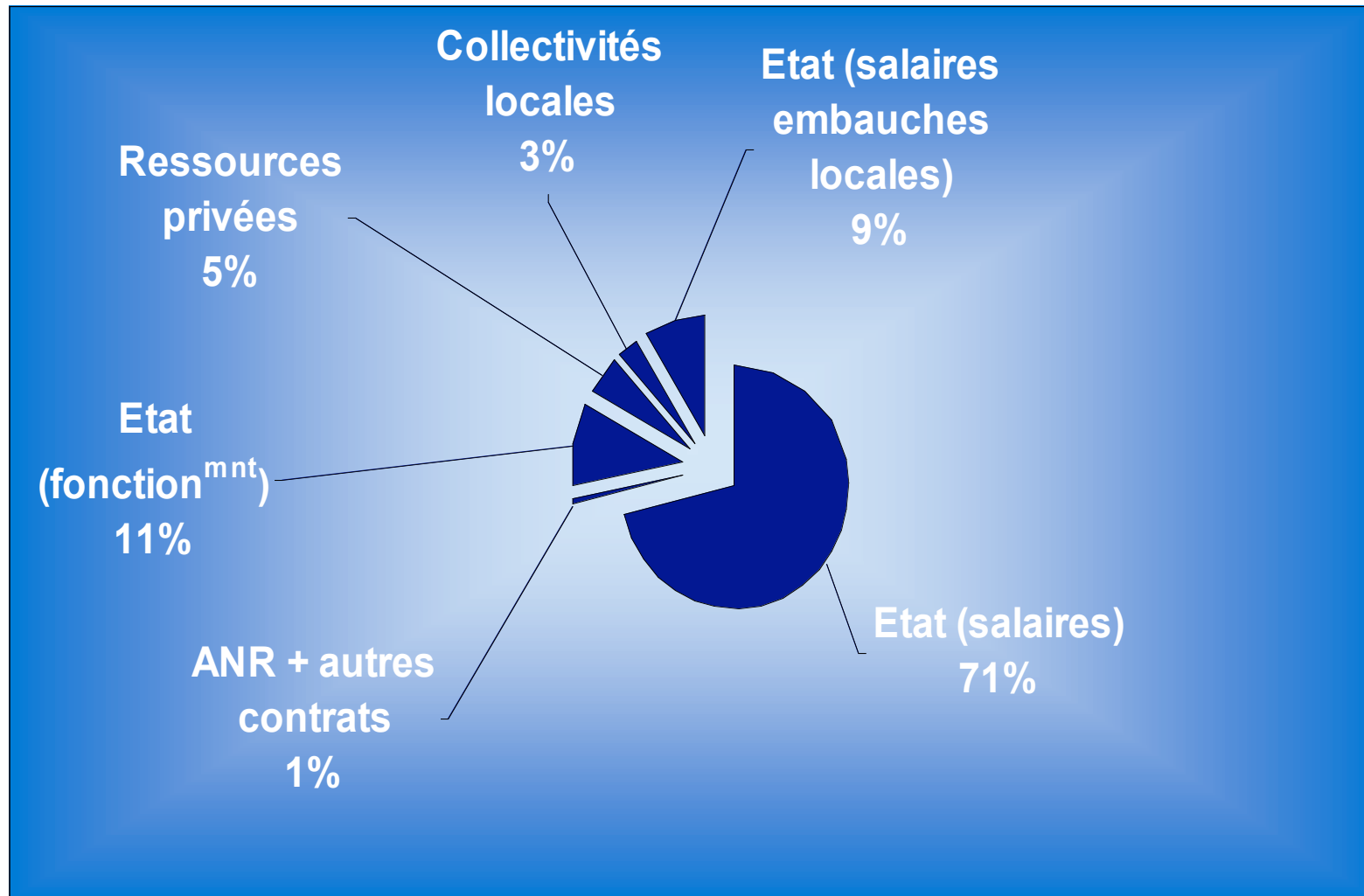
Les refusés partout sont examinés en commission ad hoc

En Master : Double régulation par la capacité d'accueil des laboratoires et le niveau des étudiants.

Chaque étudiant aura un enseignant , tuteur référent, qui le conseillera et validera son parcours après entretien.

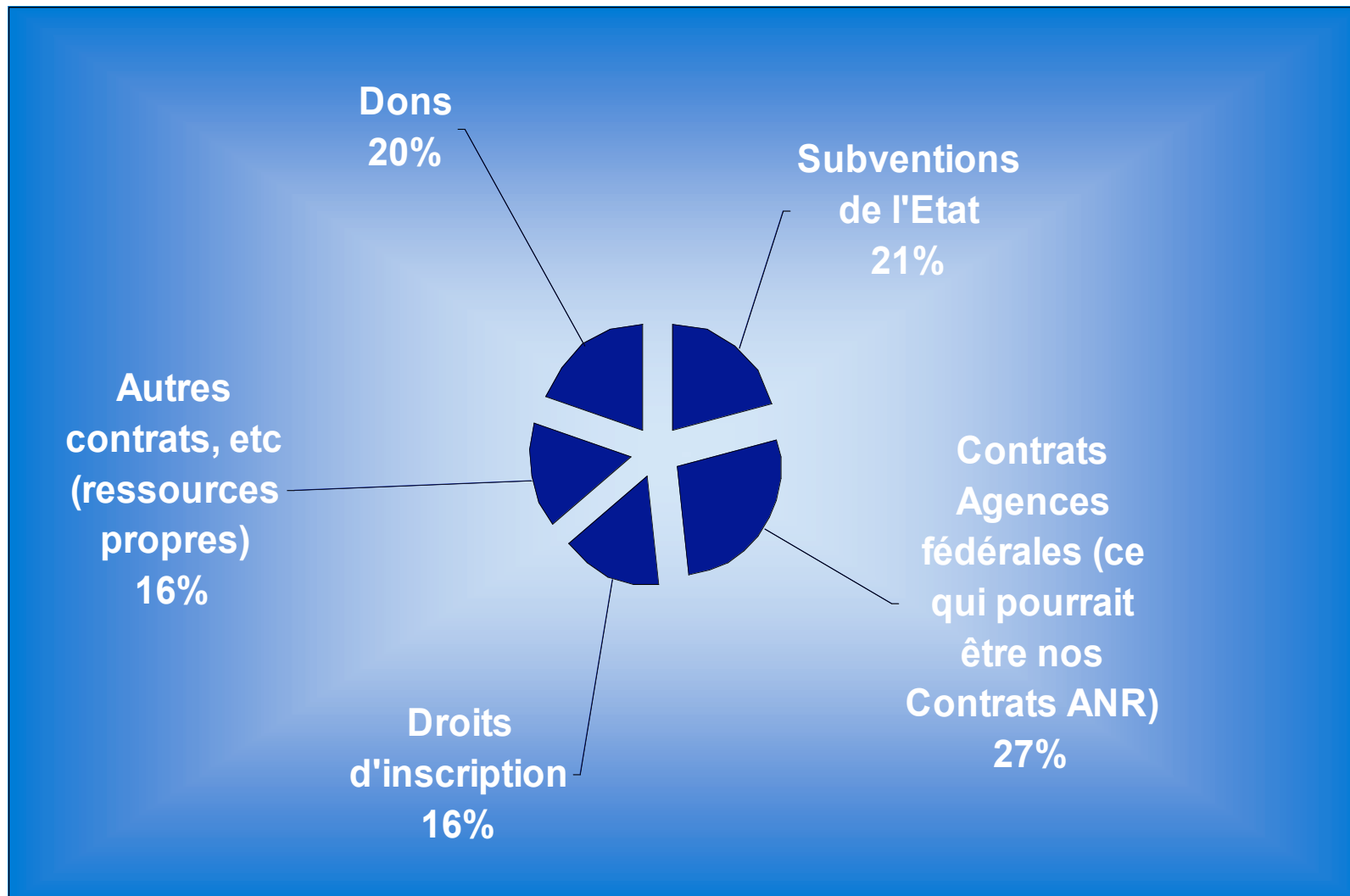
Les ressources :

Ressources des Universités françaises



Les ressources :

Exemple de l'Université de Madison



La subvention de l'État

Un niveau international ne peut pas être atteint avec les seules subventions de l'État qui ne doivent plus avoir un caractère automatique et proportionnel à des paramètres quantitatifs (prise en compte des étudiants présents aux examens plutôt que des inscrits)

Autres possibilités de financement

Le développement des préciputs pourraient dégager des sommes importantes permettant par exemple d'attirer de brillants scientifiques. Les meilleurs chercheurs amènent de nombreux et meilleurs contrats qui génèrent de meilleurs revenus pour l'université.

Ce type de financement devrait s'étendre à tous les champs d'intervention de l'État y compris pour la formation.

Les droits d'inscription

Pour respecter l'objectif fondamental de la liberté d'accès.
les bourses devraient être augmentées.

Les droits d'inscriptions devraient être progressifs (ceux de grandes écoles où pourtant les étudiants se précipitent vont jusqu'à 8 000€) .

Plus l'étudiant avance en études, plus elles peuvent être considérées comme un investissement et plus il devra participer à leur coût.

Des prêts, amortissables en début de carrière, pourraient être assortis d'avantages fiscaux pour les jeunes actifs en remboursement.

Ce système aurait l'avantage de procurer de nouvelles ressources aux établissements et de responsabiliser les étudiants.

Les dons

Les établissements français pourraient solliciter leurs anciens élèves à titre de reconnaissance.

Ces véritables rapports affectifs sont facilités, dans le Wisconsin, par une exonération proche de 100% (choix entre impôt ou don). Nous pourrions prendre une mesure analogue.

Le mécénat a déjà été favorisé par la réforme de l'exonération fiscale.

L'industrie participe par la taxe d'apprentissage mais les entreprises pourraient choisir entre un don pour la recherche et l'impôt sur les sociétés dans une certaine limite.

La création de chaire d'entreprises, dont le nombre croît rapidement, pourraient être un soutien pour l'enseignement supérieur.